

TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	1
Introduction.....	5
 <u>1^{ère} partie</u> : PRESENTATION DU CANTAL ET DE SA POPULATION DE CHEVAUX LOURDS	
1 PRESENTATION DU CANTAL	9
1.1 Généralités.....	9
1.2 Utilisation du territoire et orientations technico-économiques des exploitations.....	11
2 LES EFFECTIFS D'EQUINS LOURDS	13
2.1 La place du Cantal en France.....	13
2.2 Les races présentes dans le Cantal.....	15
2.3 Les statistiques sur la reproduction.....	17
2.4 Les exploitations du Cantal.....	19
3 DESTINATION DES CHEVAUX LOURDS	22
 <u>2^{ème} partie</u> : ASPECTS TECHNIQUES DE L'ELEVAGE DES CHEVAUX LOURDS DANS LE CANTAL	
1 LOGEMENT ET ALIMENTATION	25
2 REPRODUCTION	27
2.1 La mise à la reproduction et les chaleurs....	27
2.2 La saillie, la gestation et le part.....	28
2.2.1 La monte en liberté	28
2.2.2 La monte en main et l'insémination artificielle.....	31
2.2.3 La gestation et le part.....	33
3 LES POULAINS	34

4	LES AIDES A L'ELEVAGE	35
4.1	Les contrats d'élevage.....	35
4.2	Les primes races menacées.....	35
4.3	Les primes d'approbation étalons.....	37
4.4	Les concours d'élevage.....	38
4.5	Les concours d'attelage.....	38

3^{ème} partie : **L'ECONOMIE DE LA PRODUCTION DU CHEVAL DANS
LE CANTAL**

1	MACROECONOMIE	41
1.1	Le marché de la viande chevaline en France...	41
1.2	Le marché de la viande chevaline dans le Cantal.....	45
1.2.1	La production.....	45
1.2.2	Abattage et exportation.....	47
2	MICROECONOMIE	47
2.1	Résultats de l'atelier bovin.....	47
2.2	Résultats de l'atelier équin.....	47
2.2.1	Produits de l'atelier équin.....	49
2.2.2	Charges de l'atelier équin.....	49
2.3	Résultat global de l'exploitation mixte bovine/équine.....	51

4^{ème} partie : **ACTIVITE VETERINAIRE ET ELEVAGE EQUIN DU
CANTAL**

1	LES CONDITIONS SANITAIRES DES CHEVAUX	55
2	ASPECTS DE L'ACTIVITE EQUINE DANS QUELQUES CABINETS VETERINAIRES DU CANTAL.....	56
2.1	Les principaux motifs d'appel.....	56
2.2	Part du secteur équin dans le cabinet vétérinaire.....	57

Conclusion	59
Bibliographie	61
ANNEXES :	
<u>Annexe 1</u> : Les contrats des primes races menacées.....	65
<u>Annexe 2</u> : Arrêtés relatifs aux chevaux lourds.....	71

INTRODUCTION

Au début du siècle, les chevaux de trait étaient utilisés pour les travaux de la terre et partaient à la boucherie à la fin de leur carrière. Mais les machines agricoles les ont peu à peu remplacés et la production de viande de cheval s'est effondrée. Ces cinq dernières années, grâce aux encouragements et aux aides apportés par l'Etat ou par les Haras Nationaux, on assiste à une légère relance de l'élevage des chevaux lourds pour la viande. Les régions de montagne comme l'Auvergne, grâce à leurs nombreux herbages, sont les plus concernées par cette reprise d'activité.

Quels changements se sont produits ? Quelle actualité, quel avenir pour ce secteur ? C'est ce que nous allons développer à travers l'exemple du Cantal qui occupe une place importante dans la région Auvergne.

Après une présentation du département et de sa population de chevaux lourds, seront abordées les modalités de l'élevage et l'économie de la production. Enfin, les conditions sanitaires des chevaux lourds ainsi que la place du secteur équin dans les cabinets vétérinaires du Cantal seront exposés.

1^{ère} partie :

**PRESENTATION DU CANTAL
ET DE SA POPULATION
DE CHEVAUX LOURDS**

1 PRESENTATION DU CANTAL

1.1 Généralités (Agreste, 2001)

Situé au centre de la France et au sud-ouest de la région Auvergne, le Cantal est en majeure partie occupé par un massif volcanique. Avec une superficie de 577 755 hectares, la totalité des communes du département est classée en zone de montagne.

La population, avec une densité de 27 hab./km², se trouve au 91^e rang national et est l'une des plus faibles de France (104 hab./km² en moyenne pour la France)(Agreste, 1998). En grande partie agricole (15.1% contre 3.8% au niveau national), elle décline et a perdu 10 000 personnes ces douze dernières années. Avec 55% d'hommes le déséquilibre entre les effectifs masculins et féminins demeure marqué et le célibat ne se réduit pas : concernant 28% des chefs d'exploitation, il représente un handicap social important.

Grâce à une active politique départementale d'installation, on constate un rajeunissement de la population agricole d'un an par rapport à 1988 ; avec un âge moyen de 46 ans, un exploitant sur trois a moins de 40 ans. Ces jeunes exploitants créent de plus en plus de sociétés. Le nombre de G.A.E.C (Groupement Agricole d'Exploitation Collective) et d'E.A.R.L (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée) a été multiplié par trois depuis 1988. Associée à une forte diminution du nombre d'exploitations, qui est passé de 12 582 en 1970 à 6 640, la superficie moyenne par exploitation est en augmentation : actuellement de

56 hectares contre seulement 28.8 hectares en 1970 (figure 1).

1.2 Utilisation du territoire et orientations technico-économiques des exploitations (Agreste, 2000_c)

La majorité du territoire est utilisée à des fins agricoles. Le Cantal est un département "vert" : les surfaces toujours en herbe représentent 56.3% des terres alors que la moyenne nationale se situe à 18.9%.

Avec 26.3%, le taux de surfaces boisées est similaire à la moyenne française.

La part des terres arables n'est que de 10.4% dont 60% en prairies temporaires, le reste étant en majorité constitué par des céréales (blé et triticales surtout) (figure 2).

Neuf exploitations sur dix possèdent des bovins ; cet élevage est donc une pièce maîtresse de l'agriculture cantalienne. Parmi les 473 700 bovins du département, actuellement les vaches allaitantes dominent et, entre 1998 et 2000, une augmentation de 45 000 têtes du cheptel des vaches allaitantes a compensé la perte dans le même temps de 35 000 vaches laitières. Mais, la spécificité du Cantal vient de la proportion importante, une exploitation sur quatre, de troupeaux mixtes (possédant à la fois des vaches laitières et allaitantes) (Agreste, 2001).

Le cheptel ovin, avec 56 000 têtes, est en régression (-5%) et il se situe presque exclusivement dans l'est du département où les terres sont les plus difficiles.

Les autres productions sont modestes. L'élevage équin compte 5 900 équidés dont 3 700 chevaux lourds. Malgré une grande stabilité de ces effectifs, cet élevage reste marginal dans le Cantal face à la dominance de la production bovine (figure 3).

2 LES EFFECTIFS D'EQUINS LOURDS

2.1 La place du Cantal en France (Agreste, 2000_b)

Alors qu'en 1950 les chevaux lourds représentaient 95% des 2.4 millions d'équidés français (Parpinel, 1991), actuellement 79 733 chevaux lourds seulement sont répertoriés, soit 22% des équidés. Cet effondrement des effectifs est le résultat de la mécanisation et donc de l'abandon des chevaux lourds pour la traction ou encore le transport. Ceci a entraîné le déplacement de ces chevaux des plaines du Nord, berceau de nombreuses races, vers des zones montagneuses où ils se sont associés à des troupeaux de bovins pour valoriser des zones défavorisées.

En 1999, les 11 600 chevaux lourds d'Auvergne, soit près de 14% de l'effectif national, placent cette région comme première région française pour ce secteur. Le Cantal arrive en tête des quatre départements auvergnats avec 3 700 chevaux lourds et il est en troisième place au niveau français derrière les Pyrénées-Atlantiques et le Doubs (ayant respectivement 6 100 et 4 700 têtes).

2.2 Les races présentes dans le Cantal

Les données exposées dans ce paragraphe et le suivant sont issues du Haras National d'Aurillac (2001) et concernent l'année 2000. La nouvelle réglementation rendant obligatoire l'identification des chevaux lourds ne sera en place qu'en 2002 ; pour les données qui suivent, l'identification n'étant pas obligatoire, les chiffres sont inférieurs à la réalité. On pense que jusqu'à 40% des chevaux peuvent ne pas être déclarés dans les zones de montagne comme le Cantal. Concernant les races, les chevaux non répertoriés sont probablement issus de croisements.

Comme nous l'avons écrit précédemment, le Cantal n'est pas un berceau de race et par conséquent la jumenterie est très hétérogène : on y trouve des Ardennais, des Auxois, des Boulonnais, des Bretons, des Comtois, des Percherons et enfin beaucoup de juments croisées dites "de Trait" qui représentent en effet 58% des effectifs. En race pure, deux races prédominent dans le Cantal : les Comtois et les Bretons avec respectivement 22% et 17% de la jumenterie.

Pour les étalons, il n'y a que des races pures et là aussi les Bretons et les Comtois sont largement majoritaires. On constate cependant des différences entre les étalons privés et les étalons nationaux. Trois races seulement sont représentées au Haras National d'Aurillac : les Bretons et les Comtois avec 95% des effectifs dont une majorité de Bretons et quelques Percherons dont le nombre est en augmentation dans le Cantal. Quant aux étalons privés, exception faite des Boulonnais, toutes les races citées pour les

juments sont présentes. Avec 51% et 32% respectivement, les Comtois et les Bretons dominant toujours mais, on voit en plus se détacher les Ardennais qui atteignent 14% des effectifs (figure 4).

2.3 Les statistiques sur la reproduction (Haras National d'Aurillac, 2001)

Le nombre de juments lourdes saillies est en augmentation ; voisin de 2 300 en l'an 2000, il était seulement de 1 979 en 1995. Les étalons ne connaissent pas la même évolution, leur nombre est stable et se situe en 2000 à 170 au total dont 104 étalons privés agréés.

Les saillies sont effectuées à 61% par les étalons nationaux et le nombre moyen de juments saillies par ces derniers s'élève à 21.2 par saison de monte, alors qu'il n'est que de 8.8 pour les étalons privés.

Le Haras National d'Aurillac utilise différents types de monte :

- La monte en liberté est la moins usitée, elle ne représente que 14% des saillies.
- 31% des saillies se font par monte en main dont 65% se déroulent en station de monte, les autres ayant lieu chez les éleveurs. Ce type de monte est en nette régression depuis plusieurs années pour laisser la place à l'insémination artificielle.
- L'insémination artificielle représente donc le mode de saillie le plus utilisé par le haras avec 55% des saillies. 88% des inséminations sont réalisées chez les éleveurs.

Concernant les étalons privés répertoriés, 89% des saillies se déroulent en liberté ; toutes les autres se font en main. Sur l'ensemble des saillies (privées et haras confondues), la monte en liberté représente donc 43% et elle est majoritaire dans le Cantal. Ceci est d'autant plus vrai que les chevaux non répertoriés par les haras utilisent certainement ce type de monte (figure 5).

2.4 Les exploitations du Cantal (Fau P., 2001)

Sur les 6 640 exploitations du Cantal, 871 ont des chevaux lourds. Sept cent quatre-vingt six exploitations possèdent des juments ; seuls des étalons ou des poulains sont présents sur les 85 exploitations restantes.

Conformément au reste de la France, le nombre de chevaux lourds par exploitation est faible : 39% de ces exploitations ont entre deux et trois chevaux alors que seulement 7% en possèdent plus de dix.

Par ailleurs, si l'on s'intéresse à la typologie des exploitations possédant des chevaux lourds, on se rend compte que dans 85% des cas, celles-ci associent l'élevage de bovins à celui de chevaux. Comme le mode d'élevage des chevaux lourds nous le confirmera par la suite, nous pouvons déjà avec ces données nous rendre compte que l'élevage des chevaux lourds vient en général en complément de l'élevage bovin (tableau I et figure 6).

3 DESTINATION DES CHEVAUX LOURDS

Les chevaux lourds dans le Cantal sont très majoritairement destinés à la boucherie. On trouve des élevages de reproducteurs dont la sélection se fait aussi sur les qualités bouchères, mais ils sont rares.

Le Haras National d'Aurillac essaie de développer l'attelage par l'organisation de concours d'attelage où les meilleurs reçoivent des primes. Cette diversification est pratiquement la seule dans le département car l'utilisation des chevaux lourds pour le débardage, le tourisme ou encore les loisirs demeure anecdotique.

2^{ème} partie :

**ASPECTS TECHNIQUES
DE L'ELEVAGE
DES CHEVAUX LOURDS
DANS LE CANTAL**

1 LOGEMENT ET ALIMENTATION (MARTIN-ROOSET W., 1984)

La plupart des chevaux lourds dans le Cantal sont élevés en plein air intégral. Ce mode d'élevage est parfaitement adapté aux nombreuses surfaces en herbe présentes dans le département.

En hiver, alors que les bovins sont dans les étables, les chevaux restent dehors avec parfois des abris rudimentaires et nettoient les pâturages de faible altitude grâce à une denture qui leur permet de tondre l'herbe plus ras que les bovins ; de plus, ils mangent les refus laissés par ces derniers. Ils reçoivent également du foin quand la neige est importante.

Au printemps, avec la pousse de l'herbe, les chevaux partagent les pâturages avec les bovins qui, à leur tour, mangent les refus des chevaux. Après les poulinages, les juments et les poulains passent l'été dans les estives. Des travaux réalisés par l'INRA (Institut National de Recherches Agronomiques) de Theix montrent que ces pâturages d'altitude, peu productifs et la plupart du temps non fauchables, sont largement mis en valeur par les chevaux qui obtiennent des performances zootechniques satisfaisantes malgré la pauvreté et la mauvaise qualité de l'herbe. Ceci à condition toutefois que le mode de conduite soit rationnel : le chargement doit être bien ajusté et il faut prévoir des rotations entre les différentes parcelles. Les pâturages plus intensifs sont ainsi laissés à cette période aux productions les plus rémunératrices de l'exploitation, les bovins en général.

Ce mode d'élevage permet aussi de maintenir les charges de l'atelier équin à un niveau très bas : les investissements en bâtiments sont presque nuls, l'alimentation exclusivement fourragère n'est pas onéreuse et les coûts de main d'œuvre sont également réduits.

En conclusion, on retiendra que l'élevage en plein air des chevaux lourds permet de valoriser les pâturages du Cantal à moindre coût et de garder la priorité pour les bovins sans léser les chevaux qui s'habituent bien à ce mode de vie.

2 REPRODUCTION

2.1 La mise à la reproduction et les chaleurs (Haras Nationaux, 1997)

La mise à la reproduction des pouliches se fait en général à trois ans, parfois à deux ans. Les juments sont soumises à l'influence des saisons par le biais du rythme nycthéméral et la saison officielle de monte se déroule de février à juillet ; le reste de l'année les juments sont en anæstrus. Pendant la saison de monte, les chaleurs se succèdent toutes les trois semaines (environ une semaine d'æstrus et deux semaines d'interæstrus). L'ovulation a lieu vers la fin des chaleurs, en moyenne six jours après le début (figure 7 et tableau II). Les chaleurs post-partum débutent entre trois et dix-huit jours après le poulinage ; la fertilité de ces chaleurs étant presque semblable à celle des autres cycles, il est important de faire saillir les juments à ce moment là si l'objectif est la naissance d'un poulain par jument et par an.

Dans le Cantal, la détection des chaleurs reste simple. Soit la monte se fait en liberté et l'étalon détecte lui-même le moment idéal, soit on pratique le test à la barre : un étalon souffleur est présenté à la

jument qui est séparée de l'étalon par un bat-flanc. On observe alors le comportement de la jument. Le clignement de la vulve, la queue qui se lève ou encore des jets d'urine sont des éléments caractéristiques des chaleurs ; au contraire, si la jument tape ou a les oreilles couchées, elle n'est probablement pas en chaleur.

Les autres moyens de détection comme la présence d'un étalon vasectomisé, d'un hongre androgénéisé munis d'un harnais marqueur ou encore l'appel d'un vétérinaire pour des échographies ovariennes ou des dosages hormonaux ne sont pas ou rarement pratiqués dans le département. Les techniques de synchronisation des chaleurs ne le sont pas davantage.

2.2 La saillie, la gestation et le part

2.2.1 La monte en liberté (Tellier P., 1978)

La monte en liberté est souvent pratiquée par les étalons privés qui ne se déplacent presque pas et ne sont en général utilisés que par le propriétaire et quelques voisins. Il existe de plus dans chacune des stations de monte du Cantal des étalons nationaux qui se déplacent chez les éleveurs pour effectuer ce type de monte.

L'étalon en liberté côtoie les juments pendant plusieurs semaines ; il détecte les chaleurs de façon permanente et effectue de nombreuses saillies au cours d'un même œstrus. Ces contacts durables et répétés permettent d'obtenir de bons résultats de reproduction : la fertilité des étalons de monte en liberté est de 83% pour l'année 1999, ce qui est significativement supérieur aux fertilités obtenues avec les autres types de monte (pour un risque $p < 0.05$) (Haras Nationaux, 2001).

Les avantages de la monte en liberté résident d'une part, dans la réduction évidente de la main d'œuvre, du temps passé et des frais de saillie. D'autre part, la fertilité peut être bonne, voire meilleure que pour les autres types de monte.

Concernant les inconvénients : il faut respecter des règles de conduite de troupeau pour éviter les accidents, en particulier, il est préférable de constituer le troupeau de juments avant l'introduction de l'étalon pour que la hiérarchisation ait le temps de se faire. Au moment de l'introduction de l'étalon, il faut surveiller l'acceptation réciproque entre mâle et femelles. La taille idéale du troupeau est située entre dix et trente juments pour un étalon, mais en règle générale, il est plus faible dans le Cantal ce qui implique une baisse de l'amortissement de l'étalon. Enfin, dans le cas d'un étalon privé, on peut déplorer les limites dans le progrès génétique, mais celui-ci est en réalité rarement recherché par les éleveurs du Cantal.

La baisse des frais, de la main d'œuvre et du temps passé représente, aux yeux des éleveurs, un gain important par rapport aux inconvénients (conduite de troupeau et progrès génétiques) et, c'est pourquoi la monte en liberté est encore beaucoup pratiquée dans le département.

2.2.2 La monte en main et l'insémination artificielle (Haras National d'Aurillac, 2001)

Le Haras National d'Aurillac possède six stations de monte dans le Cantal (figure 8). Le tableau III montre que les stations de Mauriac, de Maurs et celle de St Flour pratiquent la monte en main en station. Dans ce cas, les juments sont transportées par les propriétaires jusqu'à la station tous les jours ou au moins toutes les 48 heures, à partir du deuxième jour des chaleurs et jusqu'à la fin de celles-ci, pour pouvoir obtenir un taux de gestation satisfaisant. Par manque de prés, les juments ne peuvent pas être laissées en pension dans ces stations et les éleveurs doivent donc consacrer beaucoup de temps pour le transport. De plus, cette méthode demande aux éleveurs une surveillance rigoureuse des juments pour ne pas les transporter inutilement (lorsqu'elles ne sont pas en chaleur).

Pour éviter ces inconvénients, la station de St Flour propose des tournées en camion dans les élevages avec l'étalon, mais le transport ajouté aux saillies fatiguent énormément celui-ci.

Concernant les résultats des saillies sur l'année 1999, avec 76% de fertilité, ils sont significativement moins bons que pour les autres types de monte (pour un risque $p < 0.05$). (Haras Nationaux, 2001).

Les stations de Trizac, Allanche et Aurillac pratiquent l'insémination artificielle. Là aussi, les éleveurs peuvent se rendre sur place avec les mêmes inconvénients que précédemment, c'est pourquoi ces stations préfèrent effectuer des tournées. Dans ce cas, on déplace un souffleur et du sperme réfrigéré qui est prélevé à l'avance à la station.

La fertilité obtenue est de 81% (Haras Nationaux, 2001).

Ces types de monte demandent plus de temps et les frais de saillie sont plus importants que pour la monte en liberté, mais évitent aux éleveurs de posséder un étalon dont le coût d'entretien est difficilement amorti quand on ne possède qu'une ou deux juments, ce qui est très souvent le cas dans le Cantal.

2.2.3 La gestation et le part (Haras Nationaux, 2001)

Le diagnostic de gestation se fait par non retour en chaleur d'une part, mais souvent les éleveurs font en plus appel à un diagnostic échographique. Ces échographies sont parfois réalisées par le haras d'Aurillac qui organise des tournées régionales mais, le plus souvent, par le vétérinaire habituel des éleveurs.

Après une gestation de onze mois environ durant laquelle des avortements peuvent se produire (5.6% des juments pleines ont avorté en 1999), la mise-bas a lieu à la fin de l'hiver ou au début du printemps. À ce moment là les juments nécessitent une étroite surveillance pour pouvoir intervenir en cas de problème, c'est pourquoi elles sont en général ramenées dans les prés proches des habitations. Certains éleveurs disposent même d'appareils électroniques tenus par une sangle sur le dos des juments qui, en détectant la fréquence des couchés, appellent les éleveurs sur leur téléphone au moment supposé du poulinage.

Après le part, il est important de surveiller la délivrance des juments qui se fait normalement dans les six heures. Le poulain doit lui aussi faire l'objet de soins et de surveillance car la mortalité est fréquente entre la naissance et le quinzième jour de vie (9.5% de mortalité en 2000).

3 LES POULAINS (VERGELY J.C., 2001)

Les poulains sont surtout destinés à la production de viande. Cependant, en raison des caractéristiques naturelles du Cantal (beaucoup de pâturages mais très peu de céréales), les éleveurs sont des naisseurs et plus rarement des engraisseurs. Les poulains sont traditionnellement vendus comme laitons (entre six et neuf mois) maigres. En effet, après avoir passé l'été dans les estives sans autre alimentation que de l'herbe, ils sont vendus au moment des foires chevalines à l'automne. Malgré les haras qui essaient de promouvoir l'engraissement à l'aide de concentrés, les laitons sont rarement vendus lourds.

Par ailleurs les cours de la viande sont au plus bas en automne, c'est pourquoi les associations d'éleveurs et les syndicats motivent les éleveurs à garder les poulains afin de les vendre à un meilleur prix comme reports à un an ou un an et demi.

Quelques poulains, surtout des femelles, sont gardés pour la reproduction. D'après les statistiques des Haras, 40% des poulains seraient conservés. En fait, ce pourcentage est obtenu à partir du SIRE (Système d'Identification Répertoire des Equidés), or de nombreux poulains partant pour la boucherie ne sont pas immatriculés et c'est pourquoi ce chiffre est très certainement une surestimation de la réalité.

4 LES AIDES A L'ELEVAGE

Les différentes aides existantes m'ont été exposées lors d'une communication personnelle (Vergely J.C., 2001). Elles sont résumées dans la figure 9.

4.1 Les contrats d'élevage

Ce sont des contrats passés entre les éleveurs et le Haras National d'Aurillac. Les éleveurs s'engagent à mettre à la reproduction une (ou plusieurs) pouliches de trois ans. En échange, les Haras versent des primes à l'éleveur lors de la naissance des descendants de cette pouliche allant de 121.96 € (800 FF) pour le premier poulain à 76.22 € (500 FF) pour le deuxième.

Pour le département du Cantal, en l'an 2000, 156 pouliches ont été mises sous contrat et le montant total des primes distribuées était de 16 236 € (106 500 FF).

Cependant ces contrats se sont terminés en 2001. Actuellement, les haras versent seulement les primes aux éleveurs encore sous contrat.

4.2 Les primes races menacées

Ce sont à nouveau des contrats, passés entre les éleveurs et le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles en vue de promouvoir les chevaux lourds en race pure. Il existe deux types de contrats (annexe 1) :

- Les contrats conduits en race pure :

Pour une durée de cinq ans, l'éleveur doit posséder un minimum de trois juments en race pure qui doivent produire au moins deux poulains par an inscrits au livre généalogique de la race. L'effectif du cheptel ne doit pas être réduit pendant toute la durée du contrat. En échange, une prime de 152.45 € (1 000 FF) par an et par jument est versée à l'éleveur qu'il doit rembourser s'il rompt le contrat.

- Les contrats conduits en croisement d'absorption :

Il s'agit en fait du même contrat, mais, au départ, l'éleveur possède des juments de Trait qui doivent être identifiées. Il s'engage alors à ne faire saillir ces juments et leur descendance que par des étalons de race pure et tous de la même race. L'éleveur pourra ainsi toucher 106.71 € (700 FF) par an et par jument.

Ces contrats n'ont été proposés qu'une année, en 1997 et se termineront donc en 2002. Ils touchent 312 éleveurs du Cantal.

4.3 Les primes d'approbation étalons

Ces primes sont versées par le Haras National d'Aurillac aux étalons privés ayant sailli au moins cinq juments dans la saison. Leurs montants en 2000 variaient de 99.09 € (650 FF) par étalon à 170.74 € (1 120 FF) en fonction de la note obtenue par l'étalon (une note allant de quinze à vingt est attribuée par le Haras en fonction des qualités reproductrices). Les éleveurs touchaient en plus 3.05 € (20 FF) par jument saillie. Le montant de ces primes varie un peu chaque année en fonction du budget des Haras.

En 2000, 83 étalons du Cantal ont été primés soit un montant de 13 454 € (88 250 FF).

4.4 Les concours d'élevage

En participant aux concours d'élevage, les éleveurs peuvent obtenir des primes versées par les Haras suivant la note obtenue et la catégorie concernée (1 an, 2 ans, 3 ans ou suitées). Ces primes vont de 15.24 € (100 FF) à 114.34 € (750 FF).

Peuvent s'ajouter des primes de conservation respectivement de 60.98 € (400 FF) et 91.47 € (600 FF) pour les catégories 1 an et 2 ans si la note obtenue est supérieure ou égale à seize.

Dans les concours du Cantal, 793 chevaux lourds ont été primés ce qui représente 42 216 € (276 920 FF).

4.5 Les concours d'attelage

Selon le même principe, des concours d'attelage sont organisés. Le Haras versent de 53.36 € (350 FF) à 152.45 € (1 000 FF) selon la note et si c'est la première ou la seconde sortie.

Pour le département, la somme de 1 517 € (9 950 FF) a été attribuée à onze chevaux.

3^{ème} partie :

**L'ECONOMIE DE LA
PRODUCTION DU CHEVAL
DANS LE CANTAL**

Dans cette partie nous nous intéresserons uniquement à la production de chevaux pour la viande.

1 MACROECONOMIE

1.1 Le marché de la viande chevaline en France (OFIVAL, 2001)

Ces dernières années, la production française de viande de cheval est en augmentation ; en effet elle est passée de 7 000 tec (tonnes équivalent carcasse) en 1995 à 9 400 tec pour l'an 2000. Malgré cette hausse, la production reste très inférieure à la consommation française qui, de 34 000 tec en 1995, a diminué à 32 600 tec en 2000 (tableau IV et figure 10).

Les importations sont donc massives, 29 400 tec en 2000. Elles se font à 93% sous forme de viandes en provenance en majorité d'Argentine, du Canada ou des Etats Unis d'Amérique.

Les exportations tiennent également une place importante dans le marché français. En effet, la production française consiste surtout en des chevaux lourds jeunes (laitons), ce qui se traduit par un produit ayant une viande de couleur claire qui ne correspond pas à la demande des consommateurs français préférant la viande rouge (Couturier, 2000). La production indigène trouve ses débouchés dans l'exportation vers la Belgique et l'Italie essentiellement (Douanes, 2001). La France a ainsi exporté 6 200 tec pour l'année 2000, dont 92% sous forme de viandes (figure 11).

1.2 Le marché de la viande chevaline dans le Cantal

1.2.1 La production (Union des chevaux de trait d'Auvergne, 2001)

Pour l'année 2000, la figure 12 montre que les éleveurs du Cantal ont livré 825 poulains aux structures chargées de la commercialisation des chevaux lourds dans le Cantal : l'ADECA (Association des éleveurs du Cantal) et la CELVIA (Coopérative d'élevage et d'insémination artificielle). On remarque deux périodes où les livraisons sont plus importantes. Les laitons de l'année en général sont vendus sur les foires d'automne de juillet à novembre. Soixante deux pour-cent des poulains sont livrés entre février et mai : ce sont les reports de l'année précédente.

Ces poulains sont vendus en moyenne entre 400 et 450 kg vifs. On constate un alourdissement grâce aux reports : il y a dix ans, le poids moyen des poulains était inférieur à 350 kg vifs.

Le prix de vente des poulains est en forte hausse : d'environ 1.37 € (9 FF)/kg en 2000, il est passé à 2.29 € (15 FF)/kg en 2001. Ceci s'explique en partie par la crise du secteur bovin. Les prix ne sont donc pas stables. L'équilibre du marché équin est fragile et dépendant des autres secteurs, notamment bovin.

1.1.2 Abattage et exportation (Agreste, 2000_a)

Les chevaux lourds abattus dans le Cantal ne sont pas nombreux : 46 en 1999 ce qui représente 13 tonnes. Les poulains sont en effet exportés pour la majorité en Italie, le reste en Espagne, où ils sont engraisés et abattus.

2 MICROECONOMIE

Nous allons prendre l'exemple d'une exploitation bovine avec des chevaux lourds, car c'est le cas le plus fréquemment rencontré dans le Cantal.

2.1 Résultats de l'atelier bovin (Couturier, 2000)

Il s'agit d'une exploitation de 50 vaches allaitantes de race Salers qui produit des broutards. Il n'y a pas de céréales et la surface fourragère principale (SFP) est de 70 hectares. Le tableau V montre que cette exploitation bovine, avec un résultat de l'exercice de 17 074 € (112 000 FF) pour l'année 2000, dégage une marge brute de 646.81 € (4 243 FF) par hectare de SFP.

1.2 Résultats de l'atelier équin

Dans cette exploitation bovine, vient s'ajouter un troupeau de quatre juments lourdes croisées.

1.2.1 Produits de l'atelier équin

Les produits viennent tout d'abord de la vente des poulains pour la viande. Sur les quatre juments, une a avorté. Les trois poulains restants sont élevés à l'herbe sans distribution de concentrés et sont vendus vers 445 kg vifs à 8 mois ce qui représente 609.80 € (4 000 FF) par poulain soit 1 829.39 € (12 000 FF) au total.

Par ailleurs, cet éleveur touche la prime race menacée en croisement d'absorption de 106.71 € (700 FF) par jument soit 426.86 € (2 800 FF).

1.1.2 Charges de l'atelier équin

Les juments sont inséminées avec la semence réfrigérée d'un étalon national lors d'une tournée en camion et sont ensuite échographiées par un technicien des Haras. Les frais de saillie et d'échographie sont de 182.94 € (1 200 FF) pour les quatre juments.

Les juments sont vaccinées contre le tétanos et la grippe et vermifugées tout comme les poulains. Si l'on ajoute une consultation vétérinaire dans l'année, on peut estimer les frais vétérinaires à 457.35 € (3 000 FF) au total.

Enfin, il y a des charges diverses telles que l'achat de foin ou d'engrais supplémentaires estimées à 1 524.49 € (10 000 FF). Les charges variables s'élèvent donc au final à 2 164.78 € (14 200 FF) pour l'année.

Le troupeau étant conduit en plein air intégral sur la SFP de l'exploitation bovine, les charges structurelles d'équipement spécifique pour l'atelier équin sont nulles.

1.3 Résultat global de l'exploitation mixte bovine/équine

Le résultat de l'exercice passe de 17 074 € (112 000 FF) à 17 166 € (112 600 FF) si l'on ajoute un atelier équin à l'exploitation bovine (tableau VI).

La marge brute dégagée par l'atelier équin est de 1.31 € (8.6 FF)/ha de SFP. Elle représente une très faible partie de la marge brute totale de l'exploitation. Cet exemple montre que l'élevage des chevaux de trait est d'avantage une activité appréciée par les éleveurs du Cantal qu'un atout économique.

4^{ème} partie :

**ACTIVITE VETERINAIRE
ET ELEVAGE EQUIN
DU CANTAL**

1 LES CONDITIONS SANITAIRES DES CHEVAUX

Les obligations sanitaires des chevaux lourds dans le Cantal sont fixées par deux arrêtés : l'un préfectoral datant du 8 avril 1993 concernant les chevaux participant aux concours d'élevage ou aux expositions/ventes et l'autre, ministériel datant du 14 mars 2001 à propos des étalons de monte publique (annexe 2).

Pour les concours, expositions et ventes, les exigences sont limitées : outre l'identification individuelle et la nécessité de provenir d'une exploitation indemne de toute maladie contagieuse de l'espèce depuis au moins trente jours, seule une vaccination contre la grippe équine datant de moins d'un an et de plus de deux mois en cas de primo-vaccination est obligatoire.

En ce qui concerne les étalons de monte publique les conditions requises sont plus nombreuses :

- Concernant l'anémie infectieuse, un résultat négatif au test de Coggins dans les trois derniers mois est demandé lors du premier agrément seulement car le département est indemne de cette maladie.
- Pour la métrite contagieuse, des résultats négatifs doivent être obtenus à deux tests bactériologiques (le prélèvement se fait dans la fosse urétrale), l'un avant la saison de monte et l'autre après celle-ci.
- Enfin, comme précédemment, les étalons doivent être vaccinés contre la grippe équine.

Dans le Cantal, les étalons privés agréés sont exempts des contrôles concernant la métrite contagieuse.

Outre ces obligations, les chevaux sont le plus souvent vaccinés contre la grippe équine et le tétanos, parfois contre la rhinopneumonie et la rage et ils sont vermifugés en général deux fois par an dont une fois contre les gastérophiles.

2 ASPECTS DE L'ACTIVITE EQUINE DANS QUELQUES CABINETS VETERINAIRES DU CANTAL

Mon enquête s'est portée sur sept cabinets vétérinaires (situés à Aurillac, Chaudes-Aigues, Laroquebrou, Mauriac, Maurs, St Flour et Riom-ès-montagnes) répartis sur l'ensemble du Cantal comme le montre la figure 8 (p. 30).

2.1 Les principaux motifs d'appel

Les motifs d'appel concernant les chevaux lourds sont peu nombreux et sont les mêmes d'un cabinet à l'autre.

Les deux plus fréquents sont la non-délivrance et la vaccination. Viennent ensuite les poulinages (dystocies et avortements), les différentes affections du poulain nouveau-né (principalement des diarrhées et des arthrites) et les métrites souvent compliquées de fourbure.

Les autres motifs d'appel que nous allons citer tiennent une place plus discrète par rapport aux précédents et sont variables selon les cabinets.

Les diagnostics de gestation par échographie, alors qu'ils tiennent une place réduite dans certains cabinets semblent au contraire être plus fréquents dans d'autres comme Riom-ès-montagnes ou Mauriac. On trouve également des boiteries.

Enfin, certains actes ne se rencontrent que dans quelques cabinets : la dentisterie, mentionnée par le cabinet de Mauriac, ou bien les signalements et identifications des chevaux nécessitant une formation particulière acquise par exemple par les vétérinaires de Riom-ès-montagnes. Ces actes, compte tenu du faible nombre de vétérinaires les exécutant, ne sont pas exceptionnels pour ces cabinets.

2.2 Part du secteur équin dans le cabinet vétérinaire

Comme le paragraphe sur les motifs d'appel le souligne, la majeure partie des actes réalisés sur les chevaux lourds concerne la reproduction. Ceci a une conséquence directe pour les cabinets vétérinaires : la reproduction étant saisonnière, le travail l'est également et alors que de mars à juin le temps passé en consultation équine est relativement important et fait souvent l'objet d'urgences, en dehors de cette période il reste très faible et se limite presque aux vaccinations.

En ce qui concerne la part des bénéfices représentée par le secteur équin, elle va de 5 à 15% suivant les cabinets ; elle est donc faible. Ceci est à mettre en relation directe avec la part peu élevée que représente l'élevage équin dans le département et, à l'image des exploitations cantaliennes, les cabinets vétérinaires ruraux tirent la majeure partie de leurs revenus de la clientèle bovine.

Parmi ces 5 à 15% de bénéfices réalisés dans le secteur équin, la vente de produits vétérinaires comme les vaccins et les vermifuges est prépondérante. Elle représente une part importante du chiffre d'affaire des cabinets.

Les variations entre cabinets quant à elles, peuvent s'expliquer par la motivation des vétérinaires à

s'investir dans ce domaine mais aussi parfois par la clientèle équine disponible ; en effet, certains cabinets comme celui de Laroquebrou ou de Mauriac comptent parmi leurs clients les Haras Nationaux.

CONCLUSION

Ces dernières années, l'élevage de chevaux lourds pour la viande connaît un regain d'activité en France et plus particulièrement dans les régions montagneuses. Ainsi le Cantal, avec 3 700 chevaux lourds est le troisième département français.

La résistance de ces chevaux à des conditions naturelles rigoureuses est un atout considérable qui explique leur renouveau dans des régions défavorisées par le climat et par des terres accidentées et peu productives. L'élevage se fait en plein air toute l'année, dans les estives et à l'exception de foin quand il neige, les chevaux ne reçoivent aucune alimentation complémentaire.

Cependant, les qualités bouchères des chevaux sont faibles. Ceci explique que l'élevage bovin qui offre un meilleur rendement et assure donc un revenu plus élevé soit présent dans neuf exploitations cantaliennes sur dix. Que ce soit au niveau des éleveurs, du département ou même des vétérinaires, le secteur équin ne concerne qu'une petite part de l'activité du Cantal.

Grâce aux aides de l'état et à la crise actuelle dans le secteur bovin, il est probable que l'élevage des chevaux lourds continue sa lente progression encore quelques années. Mais ensuite, cette activité aura-t-elle les ressources suffisantes pour retrouver une part plus importante dans l'économie nationale ?

BIBLIOGRAPHIE

AGRESTE. (1998), *Mémento agricole et rural Cantal*.
Direction Départementale de l'Agriculture et de la
Forêt

AGRESTE. (2000_a), *La statistique agricole*. Supplément
mensuel de février. Ministère de l'agriculture et de la
pêche

AGRESTE. (2000_b), *Statistiques agricoles annuelles -
Résultats 1999*. Ministère de l'agriculture et de la
pêche

AGRESTE. (2000_c), *Agr'auvergne - résultats 1999*.
Ministère de l'agriculture et de la pêche

AGRESTE. (2001), *Cantal - Recensement Agricole 2000 -
Premiers résultats*. Ministère de l'agriculture et de la
pêche

COUTURIER A. (2000), *L'élevage du cheval de trait aux
côtés des bovins dans le Cantal*. Mémoire de fin de BTSA
Productions animales, 42p.

DOUANES. (2001), *Les exportation françaises de chevaux
destinés à la boucherie et de viandes chevalines vers
les différents pays pour les années 1998 à 2000*.
Ministère de l'économie des finances et de l'industrie

FAU P. (2001), communication personnelle. Direction
départementale de l'agriculture d'Aurillac

HARAS NATIONAL D'AURILLAC. (2001), *La monte trait 2000*.
Note interne. Haras National d'Aurillac

HARAS NATIONAUX. (1997), *Le cheval, techniques
d'élevage. Guide pratique*. 8^{ème} ed. Paris : Institut du

cheval, 242p.

HARAS NATIONAUX. (2001), *Les statistiques concernant les chevaux de trait dans le Cantal pour la monte 1999 (naissances 2000)*. Note interne. Haras Nationaux de Pompadour

LAROUSSE. (1993), *Le Petit Larousse illustré*. Paris : Larousse, 1784p.

MARTIN-ROOSSET W. (1984), *Exploitation du pâturage par le cheval en croissance ou à l'engrais*. In : JARRIGE R., MARTIN-ROOSET W. Ed., *Le cheval. Reproduction, sélection, alimentation, exploitation*. Paris : INRA, 583-599.

OFIVAL. (2001), *Les cahiers de l'Ofival. Chiffres clés 2000*. OFIVAL

PARPINEL V. (1991), *La viande de cheval en France un atout délaissé*. Thèse Méd. Vét., Toulouse, n°13, 116p.

TELLIER P. (1978), *L'élevage des équidés en Auvergne*. Thèse Méd. Vét., Alfort, n°2, 148p.

UNION DES CHEVAUX DE TRAIT D'Auvergne. (2001), *Assemblée Générale. 27 juin 2001-Massiac*.

VERGELY J.C. (2001), communication personnelle. Haras National d'Aurillac

SITUATION ACTUELLE DE L'ELEVAGE DES CHEVAUX LOURDS DANS LE CANTAL

NOM et prénom : RODDE Christelle

RESUME :

L'élevage des chevaux lourds après s'être effondré pendant un siècle, essaie aujourd'hui de repartir. En France, la filière chevaline lourde se développe fortement dans les zones de montagne. Le Cantal, troisième département français pour les effectifs de chevaux lourds, est un bon exemple de la situation actuelle. Il possède de grandes surfaces en herbe et on y trouve de nombreuses exploitations agricoles, dans le secteur bovin essentiellement. La plupart de ces exploitations bovines ont en plus deux ou trois juments lourdes élevées en plein air. Les poulains produits sont exportés principalement vers l'Italie pour la viande.

Malgré la reprise, le secteur équin reste marginal dans l'économie nationale et départementale ainsi que dans les exploitations agricoles et les cabinets vétérinaires du Cantal.

Mots-clés :

Cheval de trait - Cantal - élevage - viande

JURY :

Président Pr.
Directeur Pr. BOSSE P.
Assesseur Pr. MIALOT J.P.

Adresse de l'auteur :

Mlle RODDE Christelle
Résidence universitaire
6, rue Pierre Curie
94 700 MAISONS-ALFORT

CURRENT SITUATION OF THE HEAVY HORSES'S BREEDING IN CANTAL

SURNAME and given name : RODDE Christelle

SUMMARY :

The breeding of the heavy horses having collapsed during a century, tries today to restart. In France, the heavy equine field expand strongly in the zones of mountain. Cantal, the third french departement for the total number of heavy horses, is a good example of the current situation. It possesses big area in herb and one finds numerous farms there, in the bovine sector essentially. Most of these bovine exploitations have in more two or three heavy mares outdoors. The produced foals are mainly exported towards Italy for the meat.

In spite of the resumption, the heavy horses's breeding stay marginal in the national and local economy as well as in the farms and veterinary's offices of Cantal.

Key words :

Heavy horse - Cantal - breeding - meat

JURY :

President Pr.
Director Pr. BOSSE P.
Assessor Pr. MIALOT J.P.

Author's Adress :

Mlle RODDE Christelle
Résidence universitaire
6, rue Pierre Curie
94 700 MAISONS-ALFORT